



Les réserves à la réception d'un CCMI

Par **SERINITAS**, le **12/03/2010** à **16:21**

Qu'entends t on par réserves exactement lors de la réception d'une maison?

Je m'explique: à la réception de sa maison un de nos adhérents, ne c'est pas rendu compte que les fermetures posées, n'étaient pas celles qu'il avait "acheté", l'épaisseur des vitrages ne correspond à ce qu'il y a dans la notice descriptive.

Il a part contre écrit à son constructeur qq mois après la réception.

Aujourd'hui on lui répond que puisqu'il n'a pas dans le délai de sept jours après la réception relevé cette "anomalie" toute réclamation est caduc

Personnellement, je suis surpris, notre adhérent,

1-n'étant pas homme de l'art, il est naturel qu'il ne s'en soit pas aperçu

2-quand on fait construire la notice descriptive doit être respectée et il me semble que cela n'a rien à voir avec les réserves.

3-Toujours personnellement j'assimile cela à une tentative d'arnaque ou escroquerie.

Qu'en pensez vous?

Merci de votre réponse

SERINITAS